

Tract d'appel à la manifestation du 22 mars

Pour nos droits et nos services publics !

Mi-février, l'ordonnance-balai censée rectifier les coquilles présentes dans les précédentes a réservé son lot de surprise. Aux régressions déjà en vigueur s'ajoute notamment la possibilité d'extension des forfaits-jours à l'ensemble des salarié-e-s, sans l'aval de ces derniers, sur simple signature d'un accord majoritaire avec les syndicats. Cette dérogation aux 35h, quand elle est en place, entraînera une augmentation du nombre d'heures travaillées sans comptabilisation des heures supplémentaires, ainsi que le non-respect du temps de repos, comme l'atteste la bataille menée et gagnée par nos camarades de la CGT Accenture. Si les heures supplémentaires non-payées sont depuis longtemps une réalité dans de nombreuses entreprises, cette mesure offre au patronat un nouveau biais, légal cette fois, pour se délester de ces obligations à les payer. On connaît déjà pourtant trop bien les effets sur la santé de ces horaires à rallonges : stress, fatigue, burn-out, risques cardiovasculaires augmentés, etc.

Avec les ordonnances Macron, les droits des salarié-e-s et des syndicats reculent dans toutes les entreprises. Remise en cause d'accords déjà en place, licenciements facilités, difficulté de se défendre aux prud'hommes, modification des contrats de travail sans l'aval du salarié-e, baisse drastique des moyens syndicaux, possibilité de déroger défavorablement au Code du travail et aux conventions collectives. La liste est longue et les premiers effets se font déjà sentir, les employeurs se sentant tout puissant. Et ce n'est qu'un début.

Si les annonces de plans de suppression d'emploi ont visé les grands groupes et l'industrie, son ombre plane aussi sur tous nos secteurs. Ainsi, Téléperformance envisage une Rupture Conventionnelle Collective pour 230 salarié-e-s malgré des bénéfices en hausse de 6,8%. Une situation qui peut se généraliser au moindre retournement de la conjoncture économique.

L'impunité des mesures patronales ne fera que s'accroître sans réaction des salarié-e-s.

Seule une mobilisation massive et interprofessionnelle nous permettra de renverser la vapeur et de stopper la casse sociale qui s'opère à marche forcée.

C'est pourquoi la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes appelle l'ensemble de ses bases à la mobilisation le 22 mars prochain et se joint aux appels des Cheminots, du Commerce et de la Fonction publique.

Abrogation des lois travail !

Pour nos droits et pour nos services publics !

A Montreuil, le 28 février,
La fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex - Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr



facebook.com/fsetud



twitter.com/fsetud



youtube.com/fsetud